

Kigali, le 20/04/1973.-

Monsieur le Directeur Général à la
Présidence de la République Rwandaise
KIGALI.-

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir par la présente une copie de la lettre que j'ai adressée à Son Excellence le Président de la République Rwandaise en date du 10 Octobre 1972 en vue de solliciter une intervention auprès du Ministre des Finances afin que je puisse bénéficier de mes indemnités de restaurant pour le service presté auprès des réfugiés Barundi à Lirima.

Monsieur le Directeur Général, comme vous le remarquerez, la lettre en question était accompagnée des documents dont photocopie en annexe, sauf l'ordre de mission d'un exemplaire a été annexé sur ma déclaration du 10 octobre 1972.

Dès lors, je reste sans suite au sujet de ma déclaration, mais j'ose vous le signaler, Monsieur le Directeur Général que l'ancien Secrétaire Général au Ministère des Finances, Monsieur LIBANJE Alphonse m'a fait savoir verbalement que la Présidence a soumis la question après avoir donné un avis favorable au Ministre des Finances et que ce dernier a également émis un avis favorable, mais jusqu'à ce jour je ne sais pas où se trouve ma déclaration.

Monsieur le Directeur Général, je m'adresse à vous en vue de solliciter votre intervention auprès des services de la Présidence et du Ministère des Finances, afin que je sache la suite réservée à ma déclaration d'un montant de TRENTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX FRANCS RWANDAIS (30.870 Frs.Rw), et celle de mon collègue d'un montant de TROIS MILLE CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (3.150 Frs.Rw).

Comptant sur votre bonne compréhension, je vous prie, Monsieur le Directeur Général, de croire à mes sincères remerciements.-

NTAHONTUYE Alexis
Chef de Bureau Alphabétisation
C/o Minifadeco
B.P. 60
KIGALI.-

